



DÉCISIONS École, emploi, droits : quinze ans après la loi Chirac, le chef de l'État va annoncer mardi des mesures pour faciliter l'inclusion

Macron s'attaque au handicap

La date est symbolique. Quinze ans après l'adoption de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le 11 février 2005 sous la présidence de Jacques Chirac, Emmanuel Macron recevra mardi à l'Élysée 450 acteurs du secteur, personnalités et ministres. Intitulé de cette conférence nationale du handicap : « Tous concernés, tous mobilisés ». « L'idée est de conclure un pacte d'inclusion qui fait des personnes souffrant de handicap des citoyens comme les autres », explique l'Élysée.

Le chef de l'État, dans son discours, a prévu de citer les Mémoires du général de Gaulle – dont la fille Anne souffrait d'une trisomie : « Sans elle, je n'aurais sans doute pas fait ce que j'ai fait. » Il déclinera ensuite un « changement de paradigme ». Sur l'école, d'abord, avec un objectif très symbolique, déjà fixé par la loi : « Aucun enfant, à la rentrée prochaine, ne doit se retrouver sans solution de scolarisation. » Priorité sera donnée aux diagnostics précoces, trop peu développés.

Deuxième axe : assurer l'« inconditionnalité de l'accompagnement ». Et, pour ce faire, « vaincre la bureaucratie ». « L'idée est de ne laisser aucune personne en situation de handicap, enfant ou adulte, sans solution », poursuit-on dans l'équipe du Pré-

sident. Avec une ambition parallèle : l'augmentation des capacités d'accueil, tragiquement insuffisantes, et la « volonté d'enrayer l'émigration vers la Belgique, faute de places ». Les départements s'engagent à ramener

à trois mois le délai d'examen des dossiers, actuellement beaucoup plus long. Un numéro d'appel national – le 360 – « dédié à l'accompagnement » sera institué. Côté accès à l'emploi, l'engagement d'augmenter de 50 % le nombre de personnes handicapées en centre de formation d'apprentis sera pris.

Troisième point, les « droits nouveaux ». Après ceux de voter, de se marier et de divorcer sans autorisation du juge des tutelles, instaurés en 2019, le droit à la parentalité sera amélioré. La prestation de compensation du handicap sera améliorée, des aides techniques offertes à des parents qui n'y avaient pas accès. Dernière piste : le droit à un service sexuel, que le Président n'abordera pas, mais que la secrétaire d'État Sophie Cluzel envisage, dans un courrier adressé au président du Comité consultatif national d'éthique (lire page 4). Si aucune enveloppe budgétaire ne devrait être annoncée mardi, des ressources seront dégagées, promet l'Élysée.

Un projet de société inclusive

Avant Macron, Claude Chirac, la fille de Jacques, se sera exprimée sur le bilan de la loi de 2005. L'ancien chef de l'État avait fait du handicap l'une des grandes causes de son second mandat (2002-2007).

Sa loi généralisait l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux transports ; instaurait un droit à compensation ; et créait des maisons départementales des personnes handicapées. En dépit de ces avancées, quinze ans après, l'application de la loi se heurte au réel. Au point que la tension est montée, ces derniers mois, entre les associations et le gouvernement.

Les concertations sur le revenu universel d'activité (RUA) et les restrictions, en fin d'année, dans l'octroi aux couples de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) – que le gouvernement a augmenté de 90 euros par mois – ont irrité. Sans compter la loi Élan, qui limite depuis octobre le plafond d'accessibilité à 20 % pour les logements neufs. « Tout régresse, déplore Maryline Hanot, de l'APF-France Handicap. Désormais, on s'attaque aux seuls moyens de subsistance des personnes qui ne travaillent pas. » Les associatifs redoutent une dissolution de l'AAH dans le futur revenu universel d'activité (RUA), mais aussi qu'elle soit conditionnée à une reprise d'activité.

« C'est la même configuration que sur les retraites : on nous demande un chèque en blanc et après on nous dira "qui perd, qui gagne" », déplore Jean-Louis Garcia, président de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh). Son organisme, ainsi que trois autres (APF-France Handicap, Unafam, Unapei) avaient quitté mardi la table des concertations sur le RUA. Pour déminer,



Macron les a rencontrés en urgence vendredi. Et s'est montré rassurant sur la préservation de l'AAH.

La société inclusive prônée par le gouvernement vise à ne pas faire de ces atypiques une catégorie à part. Ce qui, en matière d'emploi, se traduit par des incitations à aller vers les entreprises traditionnelles. Or les handicapés sont deux fois plus au chômage que les autres. Et certains ont une autonomie trop limitée pour répondre aux impératifs du secteur privé. « *Au nom du dogme de l'intégration en milieu ordinaire, on a fermé les places en établissements pourtant adaptés aux plus en difficultés* », regrette le président de l'Apajh. C'est avant tout sur la création de structures adaptées et de places d'hébergement, jusqu'ici oubliées, que le gouvernement sera jugé. ●

DAVID REVAULT D'ALLONNES
ET EMMANUELLE SOUFFI

ALERTE AU VIEILLISSEMENT

DANS LES ÉTABLISSEMENTS médico-sociaux, les adultes handicapés sont de plus en plus nombreux à vivre plus vieux. Selon une étude de 2006 du ministère de la Santé, leur durée de vie était alors entre 3,7 et 6 ans plus longue qu'en 1995. Les données manquent pour anticiper cet allongement de l'espérance de vie qui inquiète les familles. Bien souvent, l'enfant en situation de handicap survit au décès des parents et se pose la cruelle question de son devenir. « *La France n'est*

pas équipée pour faire face », s'alarme Jean-Louis Garcia, président de la fédération Apajh (Association pour adultes et jeunes handicapés). Absence de turnover, manque de structures adaptées... Beaucoup atterrissent en Ehpad à tout juste 60 ans. « *C'est de la maltraitance* », fustige Jean-Louis Garcia. Or avec l'âge, les handicapés cumulent les pathologies. « *C'est un trou noir des politiques publiques qu'il est urgent de combler* », alerte le député Sébastien Jumel (PCF). ● **E.S.**